

LA HAUTE-MEUSE... transparente

Bulletin trimestriel d'information • n°104 • juin 2021



Sommaire

Actualité

- Le CRHM déménagement
- Un nouveau site web consacré aux inondations
- Exposition : « Santé de nos rivières : en péril ? »

Synthèse

- La pulvérisation doit s'effectuer dans de bonnes conditions

Bilan

- Après 20 ans d'« Opérations Rivière Propre », dans quel état sont nos cours d'eau ?

Fin juin, 400 agents provinciaux ont emménagé dans la Maison administrative provinciale (MAP). Le Contrat de rivière Haute-Meuse bénéficiera également de cette toute nouvelle infrastructure.

La mise à disposition de locaux fait partie du soutien que la Province de Namur a souhaité continuer à apporter à cette association historiquement liée à l'institution provinciale depuis une trentaine d'années.

Le Contrat de rivière Haute-Meuse se retrouve désormais dans le même espace de travail que le Service Technique Provincial. Les synergies entre le gestionnaire de cours d'eau provincial et le Contrat de rivière n'en seront que renforcées et je m'en réjouis.

Je vous souhaite à toutes et tous une bonne lecture de ce bulletin et un agréable été.

Jean-Marc Van Espen, Président du CRHM

Actualité

LE CRHM DÉMÉNAGE



Ce 28 juin, le Contrat de rivière Haute-Meuse a emménagé dans la nouvelle Maison administrative provinciale (MAP) : **RUE HENRI BLÈS 190 C À 5000 NAMUR**



Le nouvel espace de travail du Contrat de rivière Haute-Meuse est désormais partagé avec le Service Technique Provincial et sa cellule cours d'eau

UN NOUVEAU SITE WEB CONSACRÉ AUX INONDATIONS

« Mon habitation, mon entreprise est-elle concernée par le risque d'inondation ? Que faire en cas de débordement, de coulée de boue ? Qui consulter pour obtenir un avis sur un projet d'urbanisme en zone inondable ? Comment adapter mon projet aux risques d'inondation ? Quel est l'historique des inondations en Wallonie ? Qui gère les cours d'eau ? ».

Les réponses à ces questions (et bien d'autres) sont regroupées dans ce nouveau site.

L'enquête publique actuellement en cours pour les Plans de Gestion des Risques d'Inondation s'y retrouve également.
Une seule adresse : <https://inondations.wallonie.be>

Ce site est le point d'entrée vers tous les renseignements utiles en matière d'inondations pour les citoyens, les architectes, les entrepreneurs du bâtiment, les bureaux d'études, les agents administratifs et les étudiants.

DES INFORMATIONS COMPLÈTES ET «À LA CARTE»

Jusqu'à présent, l'information sur les inondations en Wallonie était dispersée sur plusieurs sources, pas forcément simple à trouver et avec des mises à jour inégales. Les inondations sont une thématique transversale qui concerne de nombreux domaines d'activités et d'acteurs différents : gestionnaires de cours d'eau, centre de crise, services de gestion des réseaux d'eau de pluie, cellule de gestion des coulées de boues...

Pour pallier ce manque d'accès à une information complète et organisée, il était indispensable de rassembler l'ensemble des thématiques en un seul endroit, accessible pour le plus grand nombre. Le site Inondations propose un accès à l'information selon les intérêts des différents publics cibles et non selon un organigramme de gestion par services administratifs.

Le site est le fruit de la collaboration entre plusieurs administrations du SPW, mais aussi les provinces, les universités, les Contrats de Rivière et les acteurs du cycle de l'eau. Ces organismes forment depuis 2003 le Groupe

Transversal Inondations (GTI), un groupe de travail qui assure un rôle de concertation, d'analyse, d'expertise et de conseils en matière d'inondation pour les pouvoirs publics.

Source : Wallonie.be

EXPOSITION : « SANTÉ DE NOS RIVIÈRES : EN PÉRIL ? »



Gammarus, mascotte de l'exposition, guidera les enfants tout au long du parcours

L'exposition « santé de nos rivières : en péril ? » s'est installée à Namur dans les locaux du Confluent des Savoires de l'Université de Namur jusque décembre 2021. Se basant sur le projet de recherche européen DIADeM et portée par la volonté de bâtir des ponts entre la science et la société, l'exposition nous plonge dans l'univers de la recherche, du laboratoire à la rivière.

LE PROJET DE RECHERCHE EUROPÉEN DIADeM

Les activités humaines qui déversent des polluants dans les eaux usées peuvent fragiliser nos rivières et leurs écosystèmes. Ils sont susceptibles d'affecter la qualité de nos rivières et de perturber le développement des espèces animales et végétales qui les peuplent.

Le projet de recherche DIADeM vise à comprendre la toxicité potentielle de ces polluants et à développer une méthode originale pour améliorer le diagnostic de la qualité des eaux de rivières. L'exposition vous mène à la découverte des étapes de ce vaste projet. Cette visite lève le voile sur certains effets des médicaments sur les organismes aquatiques et, plus largement, sur l'impact des rejets des stations d'épuration sur les écosystèmes du bassin de la Meuse de part et d'autre de la frontière franco-wallonne

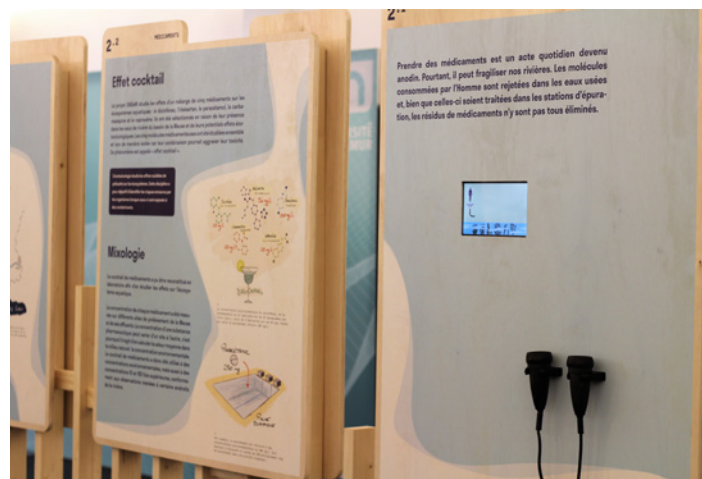
EXPOSITION - SECTION JEUNESSE (9-14 ANS)



Panneau didactique et ludique de l'exposition consacré aux enfants

La section jeunesse, pour les groupes scolaires et les jeunes curieux, se présente sous forme d'une enquête interactive qui mène les visiteurs à travers un parcours dynamique et didactique pour les aider à comprendre ce qui se passe dans son environnement aquatique. Muni d'un cahier pédagogique, ils seront amenés à trouver des éventuelles réponses et solutions au problème de pollution dans nos rivières.

EXPOSITION - SECTION ADULTE (DÈS 14 ANS)



Panneaux interactifs permettant aux adultes de suivre l'exposition de manière active

Cette section dévoile, à travers textes, illustrations, objets et vidéos, les coulisses du projet de recherche européen DIADeM. Découpée en quatre parties, l'exposition explique comment des composants médicamenteux peuvent se retrouver dans les cours d'eau ainsi que la stratégie employée par le projet de recherche pour comprendre l'impact de ces polluants sur le milieu aquatique.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Du 9 juin au 23 décembre 2021 au Confluent des Savoires (5, rue Godefroid à Namur)
- Jours et horaires d'ouverture via : <https://cds.unamur.be/activites/diadem>
- Visite gratuite, sur réservation obligatoire
- Plus d'informations et réservation sur : <https://cds.unamur.be/activites/diadem>
- Fin janvier à la mi-mars 2022 au Centre culturel « La Vieille Ferme » à Godinne (à confirmer)

LA PULVÉRISATION DOIT S'EFFECTUER DANS DE BONNES CONDITIONS

Les pratiques agricoles génèrent parfois des interrogations auprès des citoyens. Pour protéger notre environnement et notre santé, les agriculteurs respectent certaines bonnes pratiques. La pulvérisation de pesticides est d'ailleurs particulièrement réglementée. Mais quelles sont les meilleures conditions pour la pulvérisation ?

Les agriculteurs traitent leurs terres pour lutter contre les mauvaises herbes et autres parasites nuisibles à la culture. Pour que ce traitement soit efficace, il faut que le produit atteigne sa cible. Pour que le produit atteigne sa cible, il faut limiter les pertes. Et pour limiter les pertes, il faut notamment réduire la dérive. Mais qu'entend-on par dérive ? C'est la partie de la brume projetée qui s'échappe à cause du vent. Les gouttelettes sont alors emportées en dehors de la parcelle. Si cette parcelle jouxte une surface d'eau, ces petites gouttes peuvent y terminer leur trajectoire et entraîner sa contamination. Pour protéger notre ressource en eau, mais aussi notre environnement et notre santé plus globalement, les agriculteurs doivent donc mettre en place certaines pratiques pour limiter au mieux cette dérive.

UNE MÉTÉO SPÉCIFIQUE



©PROTECT'eau

C'est bien connu, les agriculteurs n'ont pas un horaire 8-16h comme dans de nombreux autres métiers. Souvent, ils sont déjà sur leur tracteur bien avant l'aube. Il en va de même pour la fin de la journée, qui peut se finir bien après le coucher du soleil. Mais pourquoi ont-ils ce rythme de travail ? Ces moments de la journée remplissent les meilleures conditions météorologiques pour obtenir, notamment, un traitement efficace et avec peu de dérive. Peu de vent, beaucoup d'humidité et pas trop chaud. Pour aller plus en détail, la vitesse du vent est un facteur particulièrement déterminant. Au plus le vent est fort, au plus le risque de dérive est élevé. Plus de 20km/h annoncés ? La pulvérisation est interdite ! A côté du vent, la température recommandée oscille entre 12 et 20°C : ni trop froid, ni trop chaud pour éviter l'évaporation. L'idéal est aussi d'avoir beaucoup d'humidité pour profiter de la rosée. C'est pourquoi les agriculteurs sont actifs tôt le

matin ou tard le soir. Si les raisons de cet horaire de travail suscitent parfois des interrogations chez les citoyens, c'est notamment par crainte d'utilisation de produits illicites. Or, il s'agit simplement de la volonté d'effectuer leur travail en limitant les risques pour l'environnement et la santé, et non pas pour se cacher.

LA MAÎTRISE DE LA TECHNIQUE



La buse anti-dérive est un petit embout qui permet de fractionner le liquide en gouttelettes qui se déposeront sur la culture ©PROTECT'eau



Avoir un matériel adapté est également une condition sine qua non pour réduire au mieux la dérive. L'augmentation de la taille des gouttes les rend moins sensibles au vent : elles risquent donc moins de prendre la fuite. Plusieurs techniques permettent cela. Depuis 2019, l'utilisation d'un matériel spécifique réduisant la dérive d'au moins 50% est obligatoire. Ces buses anti-dérive peuvent aller jusqu'à une réduction de 90% de la dérive. La hauteur de la rampe du pulvérisateur, le calibre et le type des buses ainsi que la pression de pulvérisation ont également une influence sur le potentiel d'évasion des gouttelettes. Là aussi, des normes sont en vigueur. Le choix du matériel le plus adapté dépend du produit et de la culture. Avec toutes ces dispositions, le produit est davantage ciblé sur la culture, ce qui représente un avantage pour le traitement et une diminution non négligeable du risque environnemental. L'objectif est de trouver le bon compromis entre efficacité et sécurité.

Article écrit par **PROTECT'eau**

APRÈS 20 ANS D'« OPÉRATIONS RIVIÈRE PROPRE », DANS QUEL ÉTAT SONT NOS COURS D'EAU ?



Les déchets sauvages retrouvés le long des berges ou dans le lit des cours d'eau font partie des atteintes régulièrement relevées lors des inventaires menés par les Contrats de rivière, mais aussi les naturalistes, les promeneurs, les pêcheurs... Ils sont de toutes natures et de toutes provenances. Au-delà des déchets jetés intentionnellement dans la rivière, certains sont abandonnés sur les trottoirs ou dans les avaloirs d'eau de pluie et sont entraînés par le vent ou le ruissellement vers les cours d'eau. Néfastes pour l'écosystème aquatique et visuellement peu esthétiques, ils représentent aussi un coût économique non négligeable (collecte, élimination...).



De trop nombreuses bâches et emballages plastiques sont retrouvés enfouis dans le lit des cours d'eau



Lors des « Opérations Rivière Propre », les Communes sont les partenaires privilégiés des Contrats de rivière. Elles assurent la visibilité de l'action au niveau local, la reprise des déchets et prennent en charge le coût de traitement

QUELLES SOLUTIONS APPORTER AU PROBLÈME ?

La première voie d'action consiste à **(1) solliciter les autorités** (communales ou le gestionnaire du cours d'eau) pour procéder à l'enlèvement des dépôts de déchets relevés lors des inventaires de terrain. Si les déchets se trouvent **sur le domaine public** ils pourront être collectés et repris, cependant l'origine du problème n'en est pas pour autant résolue. En effet, il est important de conscientiser le citoyen et de faire évoluer les mentalités.

Fort de ce constat, des **(2) « Opérations Rivière Propre »** sont organisées **avec l'aide des bénévoles** depuis les années 2000 un peu partout en Wallonie par les Contrats de rivière et leurs partenaires. Elles répondent à ce double objectif : nettoyer un tronçon de rivière et sensibiliser les citoyens. Elles se font le plus souvent en association avec les forces vives locales (Communes, mouvements de jeunesse, comités de quartier, sociétés de pêche, ...).

D'autres projets ont été menés en parallèle comme **(3) le programme Wallo'Net** qui a permis à deux Contrats de rivière (Haute-Meuse et Ourthe) d'engager, entre 2011 et 2013, des ouvriers pour le ramassage des déchets sauvages le long des cours d'eau. Il s'agissait à la fois d'un projet à vocation environnementale et de réinsertion professionnelle. A titre d'exemple, pour les 7 communes qui s'étaient associées pendant 2 années en Haute-Meuse, le bilan est de 4.350 sacs poubelles remplis par les 3 ouvriers engagés. Cela correspond à un poids total estimé à 100 tonnes de déchets (sacs en plastique, canettes, bâches agricoles, bouteilles, bidons et emballages divers) auxquels il faut ajouter les déchets de grande taille (pneus, jantes, ferraille, piquets, tôles, barrières). C'est énorme, d'autant qu'il s'agissait de communes rurales qui, pour la plupart, ne semblaient pas particulièrement touchées par la problématique des déchets dans les cours d'eau. Là aussi les Communes ont joué un rôle clé en apportant leur soutien technique via leur Service travaux.



Les ouvriers engagés par le programme Wallo'Net ont effectué un travail remarquable entre 2011 et 2013 à l'échelle du Contrat de rivière Ourthe et du Contrat de rivière Haute-Meuse

Plus récemment, citons **(4) le grand nettoyage de printemps** qui mobilise de plus en plus de citoyens depuis son lancement en 2015 et la campagne « **ambassadeur de la propreté** ». Ces initiatives privées soutenues par la Wallonie et mises sur pied par « **BeWaPP** pour une Wallonie plus propre » donne un cadre structuré aux actions citoyennes en leur fournissant du matériel et une visibilité. Elles connaissent un succès grandissant.

Plusieurs Contrats de rivière ont donc tout naturellement décidé d'orienter une partie ou la totalité de leurs « Opérations Rivière Propre » dans ces campagnes de sensibilisation. La preuve en est : l'apparition de petits gants bleus au côté des petits gants oranges, logo distinguant à l'écran les lieux de nettoyages des rivières vis-à-vis des autres espaces publics (bords de routes...) sur le site internet de Be WaPP.

Depuis mai 2021, un « **kit rivière** » a été développé par Be WaPP et est mis à disposition exclusivement des Contrats de Rivière et des Communes qui en feront la demande. Il s'agit de renforcer le matériel existant avec la collaboration des Contrats de rivière afin de d'équiper un maximum les bénévoles lors des « Opérations Rivière Propre » et d'organiser celles-ci à plus grande échelle. Quand on sait que sur les 8 millions de tonnes de déchets qui finissent chaque année dans les mers et océans, 80% proviennent de l'activité terrestre et y sont acheminés par les rivières et les fleuves, on comprend l'importance de mobiliser toutes les énergies pour favoriser le nettoyage de nos cours d'eau. Ce kit est disponible sous forme de prêt via ce lien : <https://www.bewapp.be/news/un-kit-pour-des-rivieres-plus-propres/>

(5) Les citoyens qui s'investissent à titre personnel sont donc de plus en plus nombreux. A titre d'exemple, sur la Vesdre à Verviers, une jeune étudiante mobilise depuis 2016 un maximum de forces vives locales en organisant des actions de ramassage des déchets. Elle a créé un mouvement « Pour une Vesdre plus propre ». Déterminée, elle tente de faire évoluer les mentalités sur un secteur de cours d'eau où l'on est habitué à voir revenir les déchets à peine ramassés.

Un autre exemple, dans le sous-bassin hydrographique Dyle-Gette, où une bénévole s'investit de manière exemplaire depuis 2016 pour retirer les déchets diffus emprisonnés dans les vases, avec le soutien du Contrat de rivière Dyle-Gette et de la Province du Brabant wallon. Cette citoyenne (Ann-Laure Furnelle) très engagée franchit un nouveau cap en septembre 2017, en créant son asbl « Aer Aqua Terra » avec l'aide son compagnon Marc Verheyden. A cette date, juin 2021, un vrai succès : 3 personnes sont engagées régulièrement dans l'asbl. Cerise sur le gâteau, ce ne sont pas moins de 600 bénévoles/an de tout âge qui viennent prêter mains fortes à Ann-Laure, Marc et ses mousquetaires de rivières.

Les chiffres sont impressionnants. Depuis 2017 ce sont près de 120 tonnes de déchets qui ont été retirées des rivières et cours d'eau. En 2020, 150 journées de travail ont permis de récolter 31 tonnes de déchets (dont 15 T uniquement sur 1,1 km de la Dyle). En 2021, le bilan indique déjà 13 tonnes de déchets récoltées et l'année est loin d'être terminée.



En 2020, sur seulement 15 km de cours d'eau en Dyle-Gette, l'asbl Aer Aqua Terra a récolté puis trié 6.250 kg de tout venant, 510 kg de plastique étrable, 5.000 kg de lingettes, 1.285 bouteilles de verre, 994 pneus, 7.600 kg de métaux et divers autres déchets (vélo, caddies, scooter, batteries, piles...)

Malgré cette mobilisation, et peut-être parce qu'ils sont mouvants et circulent sous nos ponts incognito, de nombreux déchets ne sont cependant pas récoltés et passent inaperçus jusqu'à leur arrivée dans les mers et les océans. C'est notamment le cas des déchets plastiques et autres fibres synthétiques. Neuf Contrats de rivière ont donc lancé en 2013 un projet **(6) « Faisons barrage aux OFNI's (Objets Flottants Non Identifiés) »**. Ces boudins flottants orangés sont désormais régulièrement placés sur nos cours



Les barrages aux Objets Flottants Non Identifiés (OFNI's) sont utilisés comme outil de sensibilisation par les Contrats de rivière depuis 2013



d'eau dans des endroits fréquentés où ils constituent un outil de sensibilisation efficace, des riverains et des usagers des cours d'eau non navigables. Ils permettent de visualiser la quantité et la diversité de déchets flottants présents en un temps et en un endroit donné de la rivière.

(7) Des animations pour les écoles sont aussi proposées autour des barrages aux OFNI's, des déchets qu'on y trouve et des bons réflexes à adopter. L'occasion pour les élèves de sortir de leur classe pour mieux comprendre le fonctionnement d'un cours d'eau et de mieux appréhender l'influence de l'homme sur celui-ci. Des animations ludiques sur la durée de vie des déchets, l'impact de ceux-ci et le recyclage complètent l'activité. Le Contrat de rivière Senne propose lui un film sur les conséquences de ces déchets sur la faune marine intitulé « Mais qui a tué la tortue ? ». Réalisé par la « Surfrider Foundation Europe », il interpelle les enfants sur la problématique des déchets dans les cours d'eau et les océans ou simplement abandonnés dans la nature.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

On le voit, les outils sont bien rodés et se sont multipliés. Permettent-ils pour autant de ne plus retrouver de déchets dans nos cours d'eau ? Malheureusement non mais la situation semble s'améliorer en certains endroits avec la répétition des actions de terrain.



Le constat est positif pour les « Opérations Meuse Propre » organisées par le Contrat de rivière Haute-Meuse lors de la mise en chômage du fleuve entre Hastière et Namur (6 sites de ramassage / 400 bénévoles en moyenne à chaque opération). De 35 tonnes récoltées lors de la première édition en 2004, on est passé à 25 tonnes en 2007, 10 tonnes en 2012 et 6 tonnes lors de la dernière édition en 2017

Doit-on être satisfait de récolter moins de déchets sur certaines rivières ? Certainement pas ! Milieux vivants, les rivières ne peuvent continuer à être considérées comme des moyens faciles d'élimination des déchets. Si, dans un grand nombre de secteurs de cours d'eau, la situation s'améliore durablement après une « Opération Rivière propre », en d'autres lieux, suite à l'incivilité d'une minorité de la population, les déchets réapparaissent en très peu de temps.

On remarque aussi que certains types de déchets, comme les lingettes hygiéniques, apparaissent quant à eux en plus grand nombre par rapport aux premières actions menées au début des années 2000. Ne devrait-on pas dès lors rappeler à chacun que nos canalisations, éviers et toilettes débouchent vers la rivière ? Qu'il n'existe pas encore de stations d'épuration partout et que ces lingettes perturbent de toute façon leur fonctionnement ? Que les avaloirs dans nos rues ne sont pas des cendriers où l'on peut jeter nos mégots ? Il semblerait bien que oui et c'est pour cette raison qu'en 2020 a été lancée la vaste campagne de sensibilisation **(8) Ici commence la mer** où s'est associé la SPGE, les 14 Contrats de rivière wallons, 7 Organismes d'Assainissement Agréés et 263 Communes wallonnes.



La campagne Ici commence la mer lancée en 2020 vise à accentuer la sensibilisation initiée par les premières « Opérations Rivière Propres » dans les années 2000 avec la pose de 2700 « macarons » émaillés partout en Wallonie, la réalisation de pochoirs et le développement d'animations pédagogiques

La sensibilisation des citoyens au travers des actions de terrain évoquées reste donc indispensable. L'efficacité de celle-ci sort aussi grandie quand elle est couplée à d'autres mesures (contrôle, avertissement, répression...). En suivant ces deux pistes de front, on peut imaginer résoudre la problématique des déchets dans nos cours d'eau et dans notre environnement en général.

Pour prêter mains fortes bénévolement aux « Opérations Rivière Propre », renseignez-vous auprès du Contrat de rivière qui vous concerne :

http://environnement.wallonie.be/contrat_riviere

Des actions seront notamment menées lors du Grand Nettoyage de Printemps organisé par Be WaPP les 23, 24, 25 et 26 septembre (! en raison de la crise sanitaire, ces nettoyages fixés en début de printemps auront lieu en automne pour 2021)

Article écrit par le Contrat de rivière Haute-Meuse et publié dans la revue Mille lieux en février 2018

Version actualisée, juin 2021

Merci aux Contrats de rivière Dyle-Gette, Ourthe, Senne et Vesdre pour leur contribution.

Coordinateur : Frédéric Mouchet
Secrétariat et gestion administrative : Bénédicte Stouffs
Chargés de mission : Olivier Doupagne, Jean-François Huaux,
Sylvain Richard, Thibaut Sabbe

**CONTRAT DE RIVIÈRE
HAUTE-MEUSE, asbl**
Cellule de coordination
Rue Henri Blès 190C - 5000 Namur
Tel : 081 77 67 32
E-mail : contact@crhm.be



Imprimé sur papier recyclé

tirage 3.600 exemplaires

Quand vous aurez fini de me lire et de me relire, confiez-moi à une amie, un ami, des voisins ...

**Envie de recevoir ce bulletin en version électronique?
Rendez-vous sur www.crhm.be**

Pour la version papier du bulletin :

- Nouvel abonnement (gratuit)
- Changement d'adresse
- Ne souhaite plus recevoir la version papier du bulletin d'information

Nom :

Prénom :

Institution / Entreprise :

Adresse complète :

Tél :

E-mail :

Site internet :

A renvoyer à la Cellule de coordination du CRHM
par courrier (Rue Henri Blès 190C - 5000 Namur)
ou par e-mail : contact@crhm.be

Avec le soutien de la



Wallonie



Réalisé avec le soutien du Service public de Wallonie, de la Province de Namur, de la Province de Hainaut et des 27 communes partenaires du CRHM : Andenne, Assesse, Beauraing, Cerfontaine, Chimay, Ciney, Couvin, Dinant, Doische, Eghezée, Fernelmont, Florennes, Gedinne, Gesves, Hamois, Hastière, La Bruyère, Mettet, Momignies, Namur, Ohéy, Onhaye, Philippeville, Profondeville, Viroinval, Vresse-sur-Semois et Yvoir.

Le Comité de rivière (Assemblée générale) du Contrat de rivière Haute-Meuse (CRHM) est composé de nombreux partenaires. Il est constitué en asbl dont voici la composition :

Acteurs locaux

Animation gelbressoise asbl, Bureau Economique de la Province de Namur, Centre YWCA « Les Fauvettes » asbl, Cercle des Naturalistes de Belgique asbl (CNB), Ciney environnement asbl, Club Alpin Belge (aile francophone) (CAB), Comité régional Anti-Carrière (CRAC), Commission internationale de la Meuse, Commission wallonne d'Etudes et de Protection des Sites Souterrains (CWEPS), Empreintes asbl (CRIE de Namur), Fédération belge de Batellerie, Fédération francophone de Canoë (FFC), Fédération francophone de Ski nautique et de Wakeboard (FFSNW), Fédération Francophone de Yachting Belge (FFYB), Fédération halieutique et piscicole du sous-bassin Meuse amont (FHPMa), Fédération HoReCa de Namur et du Brabant wallon, Fédération wallonne de l'Agriculture (FWA), Fondation CYRYS, Fondation Gouverneur René Close, Fondation rurale de Wallonie (FRW), Groupe d'Action Local (GAL) de l'Entre Sambre et Meuse, Intercommunale namuroise de Services publics (INASEP), Infrabel sa, Klimen bergsportfederatie (KBF), La Fario asbl, La Maison de la Mémoire rurale de La Bruyère, Les Amis de la terre asbl, Les Amis de Marche-les-Dames asbl, Les pêcheurs de la Houille, Monuments et Sites de Saint Gérard et Graux asbl, Natagora, Office du Tourisme d'Hastière, Parc naturel de l'Ardenne méridionale, Parc naturel Viroin-Hermeton (PNVH), Pays de la Moline asbl, Port Autonome de Namur (PAN), Profondeville-Lustin Perles de la Meuse, Royal Cercle nautique de Dinant, Royal Club nautique Sambre et Meuse (section aviron), Spéleo-J, Union belge de Spéléologie (UBS), Virelles-Nature, Vivaqua.

Administrations fédérales, régionales et organes consultatifs

SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement : Département de la Nature et des Forêts (DNF), Département de la Ruralité et des Cours d'eau (DRC), Département de l'Environnement et de l'Eau (DEE).

SPW Mobilité et Infrastructures : Direction des Voies hydrauliques de Namur (DVHN), Direction des Etudes environnementales et paysagères.

SPW - Secrétariat général : Direction Centre régional de crise.

SPW - Commissariat Général au Tourisme.

Ministère de la Défense nationale.

CESE Wallonie - Pôle Environnement.

Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM) de Gesves.

Pouvoirs locaux

Province de Namur : Conseil provincial, Administration des Services techniques et de l'Environnement, Province de Hainaut.

Administrations communales de Andenne, Assesse, Beauraing, Cerfontaine, Chimay, Ciney, Couvin, Dinant, Doische, Eghezée, Fernelmont, Florennes, Gedinne, Gesves, Hamois, Hastière, La Bruyère, Mettet, Momignies, Namur, Ohéy, Onhaye, Philippeville, Profondeville, Viroinval, Vresse-sur-Semois et Yvoir.

Photo page de garde : Opération Rivière Propre sur le Leignon à Ciney en septembre 2020.